

Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers :

- en Exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 9

L'an Deux Mille vingt deux

Le 22 novembre 2022 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivaraïs

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de Mme CHARRIER Brigitte 1^{ère} adjointe.

Date de convocation

Adressée individuellement

A chaque membre

Le :15/11/2022

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CHARRIER Brigitte, GRANGEON Régis,
MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, PAULET Marjolaine, VIGIER Nicole

Absents : QUIBLIER Aymeric

Pouvoirs : CAVROY Antoine donne pouvoir à BRUYERE CUOQ Patricia

MONGRENIER Julien donne pouvoir à GRANGEON Régis

Secrétaire : a été nommé(e) secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

N° 2022 – 40 Objet : Décision modificative budget communal N°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation pour réajuster les crédits qui s'évèrent insuffisants.

N° 2022 – 41 Objet : Motion de la commune de Saint André en Vivaraïs

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient les propositions faites auprès de Madame la Première Ministre par l'ensemble des associations d'élus concernant la crise économique actuelle.

N° 2022-38 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour les travaux de voirie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter la délibération au prochain conseil municipal faute de précisions sur les travaux effectués.